

**ARRETE MUNICIPAL**  
**Portant délégation de fonction et de signature**

**Le Maire de la commune de VITRY-EN-ARTOIS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20, L.2121-21 et L.2121-23 ;

VU la délibération n°29-2025-R01 du conseil municipal du 24 avril 2025 fixant à 6 (six) le nombre d'adjoints et les désignant nommément après l'organisation des opérations de vote ;

VU la délibération n°36-2025-R01 du conseil municipal du 24 avril 2025 relative à la délégation générale accordée au maire ;

VU la vacance du poste de 6<sup>ème</sup> adjoint suite à la démission de Monsieur Didier Davoine acceptée par Monsieur le Préfet en date du 20 novembre 2025

VU la délibération n°81-2025-R01 du conseil municipal du 4 décembre 2025 relative à l'élection d'un nouvel adjoint au maire ;

**CONSIDERANT** que le CGCT confère le pouvoir au maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou des membres du conseil municipal,

**CONSIDERANT** que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints au maire,

**CONSIDERANT** que les décisions prises en application de la délibération accordant délégation générale du conseil municipal au maire peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire,

**CONSIDERANT** que le maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de la délibération accordant délégation générale du conseil municipal au maire à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

**CONSIDERANT** que l'adjoint au maire, du fait de sa délégation de signature et de fonction, doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de la délibération accordant délégation générale du conseil municipal au maire à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

**Arrête**

**Article 1**

A compter du 5 décembre 2025, M Philippe PALASCINO, 6<sup>ème</sup> adjoint, est délégué à la « vie scolaire, jeunesse et culture » et « nouvelles technologies ».

Il est délégué pour intervenir notamment dans les domaines suivants :

**Enfance et jeunesse**

PEdT : Projet Educatif du Territoire

- Construire et proposer le projet pédagogique concernant l'accueil de mineurs.
- Organiser et coordonner la mise en place des activités qui en découlent et piloter l'équipe d'animation
- Participation à la définition des orientations stratégiques du projet éducatif local
- Conception et pilotage du projet pédagogique de la structure
- Développement des partenariats : CAF (Caisse d'Allocation Familiale), Education Nationale, DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) ...
- Optimiser l'utilisation des structures et mutualiser les moyens matériels et humains
- Analyser les coûts des services et prestations. Réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives. Systématiser l'évaluation financière de nos politiques publiques par familles et/ou événements. Mettre en place des indicateurs permettant l'évaluation dans le temps

**Culture**

Espace culturel *Madeleine Mahieu*, Médiathèque *Louis Aragon*, projet culturel

- Élaboration et mise en œuvre du projet d'établissement
- Programmation, mise en projet et conduite d'orientations documentaires et de services
- Participation à la définition des orientations de l'équipement en matière culturelle
- Piloter les services et les équipements rattachés à la médiathèque : gestion des personnels, gestion du bâtiment, gestion des matériels et mobiliers, gestion des solutions progiciels, gestion de l'espace numérique...

- Développement d'ateliers spécifiques :
  - Accueil du Relais des Assistantes Maternelles Osartis-Marquion
  - Accueil des écoles maternelles et élémentaires entre chaque période des vacances scolaires
  - Portage des livres à l'école Jean Jaurès, chez certains commerçants / professions libérales, au domicile de particuliers, au Multi accueil Jacques Brel
  - Accueil de résidants de l'EHPAD
  - Accueil de l'IME Brebières
  - Partenariat pour le prêt de livres : Lire et faire lire, La micro crèche « le petit Prince »
  - Tournois de PS4 « FIFA FOOT » et « JUST DANCE »
  - La grande fête du livre pour la jeunesse « Partir en livres »
  - Lecture Nomade
  - Semaine de la langue française et de la francophonie : « Dis-moi dix mots »
  - Projet annuel de territoire en partenariat avec les bibliothèques du territoire et la CC Osartis-Marquion
  - Atelier avec des auteurs jeunesse
  - Opération Tiot loupiot
  - Braderie de la pomme d'amour : vente de livres au kg avec la Junior Association
  - Les journées du patrimoine
  - Programme des expositions toute l'année
  - Animations autour du livre aux petites vacances et activité manuelle
  - Tournées des pages : valorisation des prix littéraires et action de promotion de la lecture publique
  - Salon du livre
  - Ressources numériques
  - Développement de l'offre de spectacles et culturelles en lien notamment avec les politiques culturelles de la Communauté de Communes d'OSARTIS MARQUION
  - Développer l'offre culturelle dans divers lieux favorisant l'accès à la culture (église, hôtel de ville, salles communales, écoles, EHPAD, fermes...)
  - Promouvoir l'histoire et la culture locale
- Analyse des coûts des services et prestations. Réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives. Systématiser l'évaluation financière de nos politiques publiques par familles et/ou événements. Mettre en place des indicateurs permettant l'évaluation dans le temps

#### Conseil municipal des jeunes (CMJ)

- Installation et animation du Conseil Municipal des Jeunes et par extension de la Junior Association. Accompagnement et promotion des actions (talents citoyens)

#### Extrascolaire

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets enfance et jeunesse, dans l'encadrement des enfants pendant les temps extrascolaires (accueils de loisirs des vacances scolaires, colonies de vacances)
- Piloter les services et les équipements rattachés aux temps extrascolaires : gestion des personnels, gestion des espaces et des équipements, gestion des intervenants extérieurs, développement d'une culture de la bientraitance
- Optimiser l'utilisation des structures et mutualiser les moyens matériels et humains
- Analyse des coûts des services et prestations. Réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives. Systématiser l'évaluation financière de nos politiques publiques par familles et/ou événements. Mettre en place des indicateurs permettant l'évaluation dans le temps

#### Associations culturelles et artistiques

- Assurer un lien privilégié avec les associations culturelles et artistiques et leurs représentants. Participer aux Assemblées Générales.
- Organisation de manifestations en lien avec les activités culturelles,
- Permettre le développement du tissu associatif et contribuer à son épanouissement
- Favoriser l'accompagnement des associations dans le montage de leurs projets sur les plans administratifs, organisationnels, financiers...

#### Nouvelles technologies

##### Informatique et systèmes d'information

- Élaborer les orientations stratégiques, fixe et valide les grandes évolutions des systèmes informatiques et d'information de la collectivité.
- Anticiper les évolutions technologiques nécessaires.
- Décliner un schéma directeur, évaluer et préconiser les investissements.
- Contrôler l'efficacité et la maîtrise des risques liés aux systèmes informatiques et d'information
- Gouvernance et promotion des systèmes informatiques et d'information
- Organisation et mise en œuvre de la politique des systèmes informatiques et d'information
- Mettre en place et contrôler l'application du droit et la sécurité informatique et de l'information
- Accompagnement du changement (organisationnel et management de l'information)
- Développement de la e-administration et mise en place de procédures de dématérialisations concernant les opérations à faibles valeur ajoutées pour les services
- Analyse des coûts des services et prestations. Réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives. Systématiser l'évaluation financière de nos politiques publiques par familles et/ou événements. Mettre en place des indicateurs permettant l'évaluation dans le temps.

## Sécurité des systèmes informatiques

- Vérifier et valider la conformité des applications, des systèmes et des usages à la politique
- Mise en place de l'assistance des utilisateurs des systèmes informatiques et d'information.
- Piloter directement ou déléguer les interventions sur tout ou partie des systèmes informatiques et télécoms de son entité
- Organisation et mise en œuvre de la sécurité des SI de la collectivité
- Garantir l'intégrité, l'accessibilité et la disponibilité des SI
- Sensibilisation des utilisateurs aux enjeux de sécurité

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 062-216208652-20251204-197\_2025-AU

## Systèmes et bases de données

- Gérer et administrer les systèmes d'exploitation et de gestion de données de la collectivité ; en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité.
- Participer à la définition et à la mise en œuvre des serveurs, bases de données, référentiels, logiciels et progiciels
- Conception et mise en œuvre de systèmes et bases de données
- Suivre et contrôler des systèmes externes et/ou internes
- Exploitation et optimisation des systèmes et bases de données
- Contrôle des systèmes et de l'intégrité des bases de données
- Gestion des annuaires et des droits

## Réseaux et télécommunications

- Gérer les infrastructures de télécommunications de la collectivité
- Définir l'architecture, administrer et exploiter les moyens informatiques de sites et procéder à l'achat de services et matériels de télécommunications
- Participer au bon fonctionnement du système d'information en garantissant le maintien des différents outils, des logiciels systèmes et infrastructures de communication
- Définition de l'architecture télécoms et réseaux
- Gestion opérationnelle des infrastructures
- Contrôle de la qualité des services télécoms
- Accompagner le développement numérique du territoire et ses opérateurs

## Article 2

Cette délégation entraîne délégation de signature afférente à ces fonctions précédemment citées. Elle pourra s'exercer sous forme de signature électronique et concerne tous types de documents (courrier, convention, contrat, marchés publics, arrêté...) en lien avec les thèmes abordés dans l'article 1.

## Article 3

Le Maire de la commune de Vitry-en-Artois, le Directeur Général des services et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

## Article 4

Le présent arrêté sera également transmis au représentant de l'Etat dans le Département.

## Article 5

Conformément aux articles L 311-1 et R 421-1 alinéa 1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, et ce dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou publication. Cette démarche proroge le délai du recours contentieux, qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'administration.

Fait à Vitry-en-Artois, le 5 décembre 2025  
L'Adjoint délégué,  
Philippe PALASCINO

Fait à Vitry-en-Artois, le 5 décembre 2025  
La Maire,  
Maryse LOUIS

Arrêté n°197-2025

